

Synthèse du questionnaire sur les conséquences de la crise sanitaire

20/04/20

Librairies

Préambule

Ce questionnaire adressé aux acteurs culturels de Bretagne vise en priorité à mesurer l'impact financier à court terme (1^{er} mars / 30 juin) de la situation liée à la pandémie de Covid-19 et à adapter le cas échéant le cadre de l'intervention des pouvoirs publics.

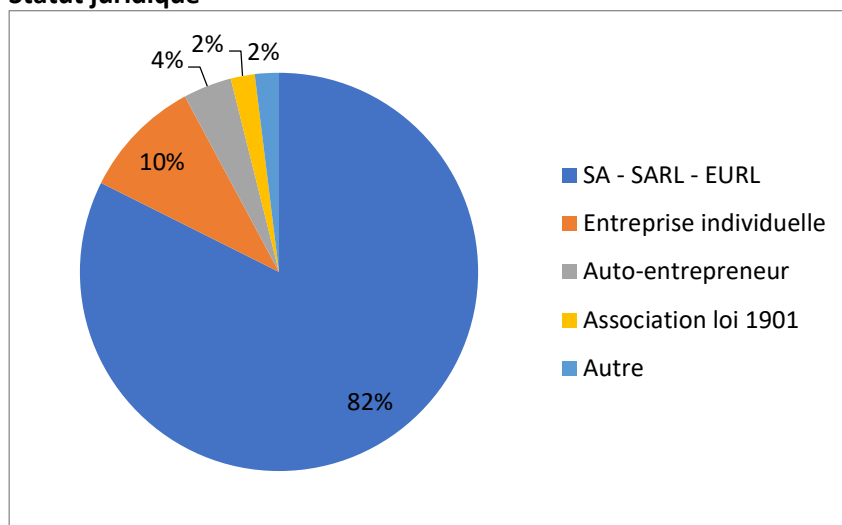
Ce questionnaire a été relayé auprès des libraires de Bretagne à compter du 1^{er} avril 2020 via la newsletter générale de Livre et lecture en Bretagne, les réseaux sociaux (Facebook) ainsi qu'un mailing ciblé auprès des librairies recensées par Livre et lecture en Bretagne.

51 répondants ayant déclaré avoir comme activité principale la librairie ont répondu au questionnaire, dont 46 identifiés par Livre et lecture en Bretagne comme libraires. C'est un taux de réponses relativement important (152 librairies sont recensées par Livre et lecture en Bretagne), on devine que les attentes des acteurs sont fortes.

L'analyse des réponses aux questionnaires a été complétée par des échanges téléphoniques avec les libraires répondants.

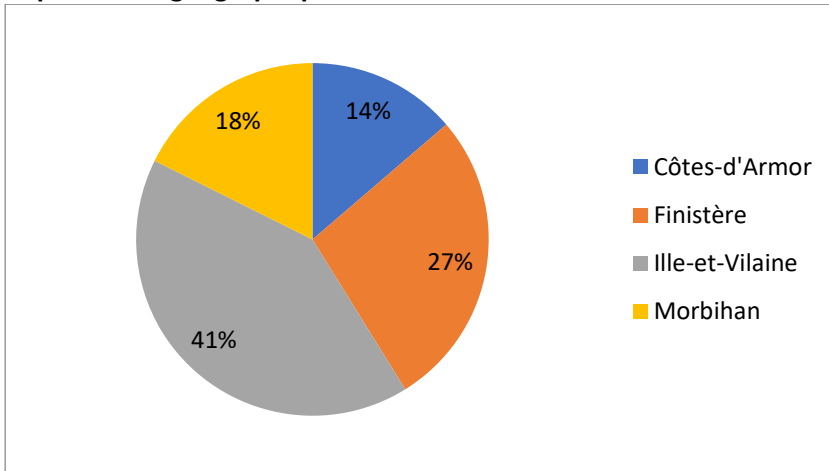
Caractéristiques des répondants

Statut juridique



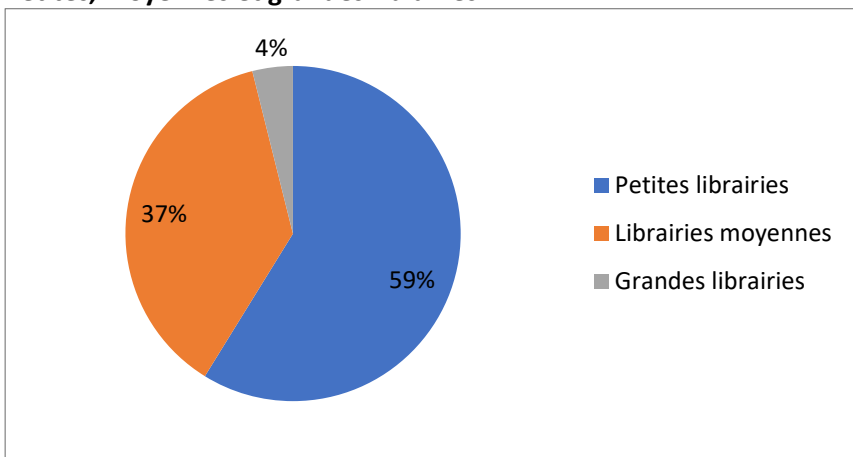
La quasi-totalité des libraires répondants sont des entreprises ; la structure associative ayant déclaré une activité de librairie déclare également d'autres activités, notamment d'édition.

Implantation géographique



En comparaison avec les acteurs référencés par Livre et lecture en Bretagne, les acteurs d'Ille-et-Vilaine sont surreprésentés dans l'échantillon des répondants (41% des répondants contre 30 % des libraires référencés).

Petites, moyennes et grandes librairies



Parmi les répondants, 59 % sont des petites librairies, 37% des librairies moyennes, 4 % des grandes librairies¹.

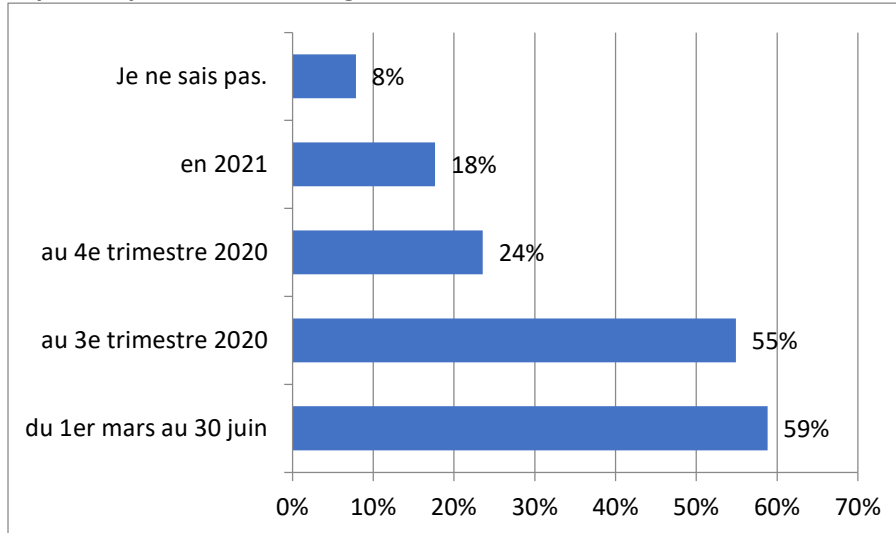
3 librairies répondantes ont été créées après mars 2020 ; 1 librairie dont la reprise s'est déroulée au cours de l'année.

¹ D'après Xerfi, « La situation économique et financière des librairies indépendantes », mai 2019 : le panel des « petites librairies » désignent les librairies réalisant un chiffre d'affaires compris entre 100 000 euros et 300 000 euros ; les « librairies moyennes », un chiffre d'affaires compris entre 300 000 euros et 1 000 000 euros ; les « grandes librairies », un chiffre d'affaires supérieur à 1 000 000 euros.

Impacts de la pandémie

86 % (44) des répondants indiquent rencontrer des difficultés économiques.

Impacts à plus ou moins long terme



Les libraires pensent rencontrer des difficultés rapidement² : 59 % des libraires craignent rencontrer des difficultés du 1^{er} mars au 30 juin, 55 % qu'elles se poursuivent au troisième trimestre, 24 % au quatrième et 18 % en 2021. Ces craintes ne sont pas corrélées au niveau d'activité des répondants³. Les librairies font mention d'incertitudes à la fois sur le niveau de la perte d'activité, la date de réouverture de leur commerce, sur le niveau de reprise de l'activité (clientèle au comptant comme collectivités).

Principales difficultés rencontrées

L'arrêt du 14 mars 2020⁴ a imposé la fermeture de toutes les librairies. Rapidement, les livraisons via Prisme⁵, aller comme retour, ont été interrompues. Les librairies n'ont pu réaliser de nouvelles commandes auprès de leurs fournisseurs ni réceptionner les offices depuis le début du confinement. Certaines librairies ont mis en place un service de livraison ou de retrait de commandes⁶ sur stock, l'objectif étant moins de maintenir un certain niveau d'activité que de garder le contact avec la clientèle. Un peu plus de la moitié (53 %) des répondants indiquent en tout cas une forte baisse ou une annulation du nombre de commandes.

² Seuls trois librairies ont répondu après le 13 avril, date à laquelle le prolongement du confinement jusqu'au 11 mai a été annoncé.

³ 60 % des petites librairies craignent de rencontrer des difficultés du 1er mars au 30 juin, 57 % qu'elles se poursuivent au troisième trimestre. 20 % au quatrième et 3 % en 2021 ; 58 % des libraires moyennes craignent de rencontrer des difficultés du 1er mars au 30 juin, 53 % qu'elles se poursuivent au troisième trimestre. 26 % au quatrième et 37 % en 2021.

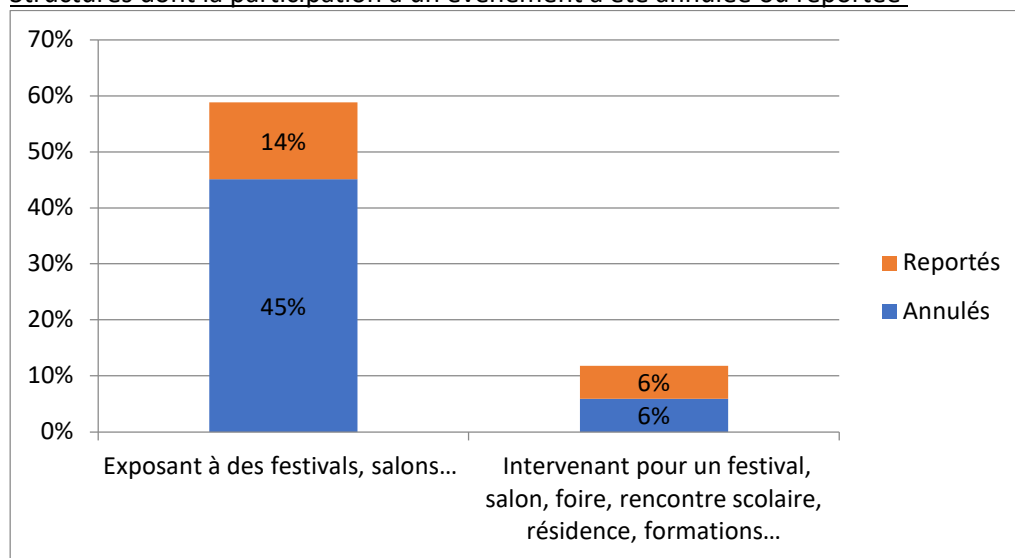
⁴ Arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19.

⁵ « [La] plateforme nationale de regroupement des colis de livres à destination des libraires de province, de Belgique et du Luxembourg », <http://www.syndicat-librairie.fr/>.

⁶ Décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Des librairies qui l'auraient souhaité n'ont pas pu adopter un tel service car elles ne disposent pas de site de vente en ligne ou d'autres moyens de relai numérique. Par ailleurs, certaines librairies mentionnent l'annulation des commandes de la part des collectivités comme de la livraison des offices dans le cadre de marchés publics.

Structures dont la participation à un événement a été annulée ou reportée



L'activité hors les murs revêt un enjeu économique important pour la librairie. L'annulation des festivals et salons sur lesquels 45 % d'entre elles devaient être exposantes provoque une perte d'activité conséquente (jusqu'à 15 % pour un libraire répondant) alors même qu'elles avaient parfois réalisé les achats de stocks (stocks qui pourront être retournés mais dont les frais de transport retour restent à la charge du libraire).

Les libraires sont 23 % seulement à indiquer qu'un ou des festivals ou salons auxquels ils devaient participer sont reportés.

Seul 1 répondant indique ne pas rencontrer de difficultés financières au moment de sa réponse.

En complément, des libraires indiquent qu'elles souffrent :

- localement de la concurrence des maisons de la presse, grandes surfaces alimentaires restées ouvertes pendant le confinement,
- Sur internet, de la concurrence des plateformes en ligne.

En plus d'une perte d'activité, elles craignent de rompre le lien développé avec leur clientèle.

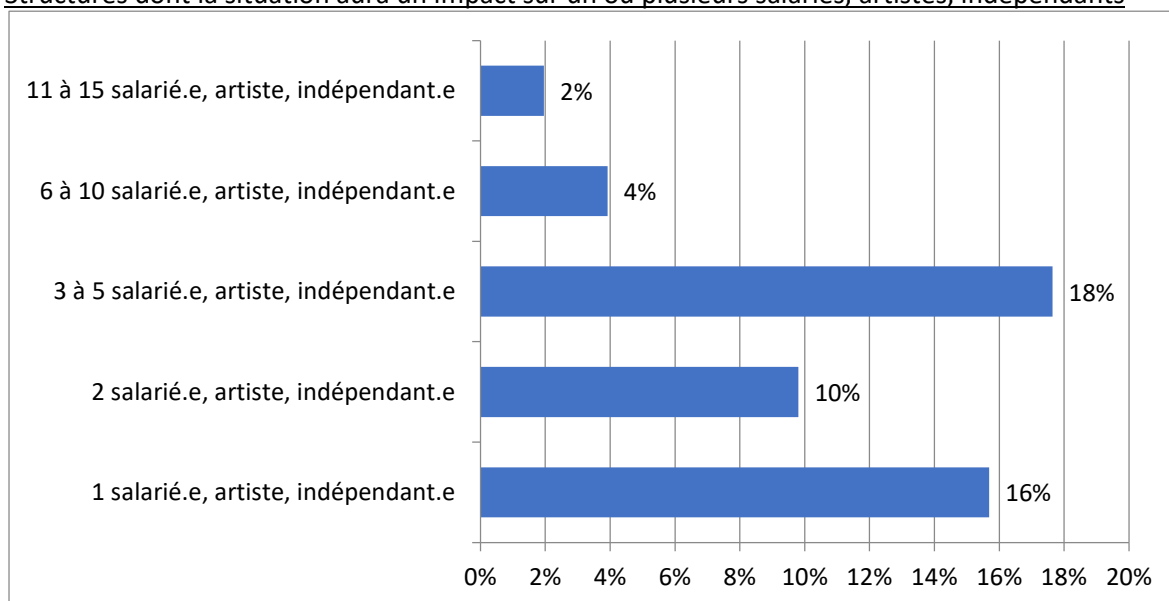
Nombre de personnes concernées par la situation

41% des libraires indiquent qu'ils seront les seuls impactés par la situation ; 12 % indiquent qu'ils seront 1 à 3 associés à être impactés. Parmi ces deux catégories de librairies, 60 % sont implantés dans une commune de moins de 10 000 habitants⁷, 84 % dans de moins de 20 000 habitants⁸.

⁷ D'après les chiffres clés du livre et de la lecture publiés en 2019 par Livre et lecture en Bretagne, les librairies implantées dans des communes de moins de 10 000 habitants représentent 42 % du réseau régional.

⁸ Données Insee 2017.

Structures dont la situation aura un impact sur un ou plusieurs salariés, artistes, indépendants



La situation d'environ 48 % des librairies répondantes a un impact sur un ou plusieurs emplois salariés, un ou plusieurs artistes, un ou plusieurs indépendants. Ce sont de 68, pour la fourchette basse, à 98 travailleurs hors gérants et associés, pour la fourchette haute, qui seront impactés par la situation des 51 librairies répondantes. A souligner également, que les librairies employeuses d'apprentis dont les contrats se terminent durant l'été 2020 pourraient, face à l'incertitude du contexte, ne pas renouveler un contrat d'apprentissage.

Outre ces éléments, la fermeture des librairies a entraîné l'annulation de nombreuses dédicaces et rencontres d'auteurs, des annulations ayant eu un impact sur la rémunération des auteurs.

Pertes de recettes prévues

La totalité des répondants prévoit des pertes de ressources propres. Les pertes de recette sont difficilement estimables pour les librairies : toutes s'interrogent sur la date de déconfinement, le niveau de reprise de leur activité notamment pendant l'été. Pour les librairies ayant une saison estivale forte, les mois de juillet et août représentent en effet les troisième et quatrième mois après décembre et septembre en termes de chiffre d'affaires. Leur commande pour cette période estivale est livrée en juin et travaillée en avril et mai.

Pour les librairies dont le modèle économique repose sur une double activité livre et café/restauration, la reprise de l'activité proprement librairie ne sera sans doute pas concomitante avec la reprise de l'activité café/restauration, avec pour conséquence la fragilisation de l'équilibre économique de la structure.

Charges financières que les répondants ne seront pas en mesure d'assumer d'ici au 30 juin

Dans le cadre de la situation exceptionnelle, 5 types de charges posant des difficultés aux libraires répondants peuvent, sous certaines conditions, être diminuées ou reportées : rémunération des fournisseurs ou prestataires pour 55 %, salaires et rémunérations pour 51 %, charges sociales et fiscales pour 37 %, loyer pour 24 %, remboursement de prêt pour 19%.

Les autres frais de fonctionnement courant (frais de comptabilité, logiciel...) qui posent des difficultés pour 29% des répondants doivent être assumés pendant la période de confinement.

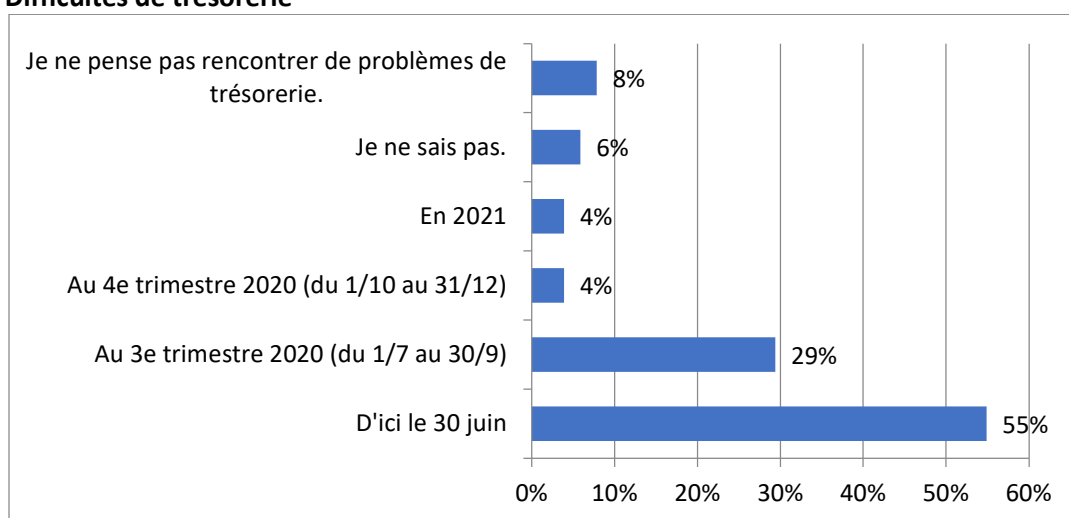
Seuls 6 des répondants indiquent être en mesure d'assurer ces charges financières.

Disparitions de charges prévues

La majorité des répondants indiquent que la situation ne génère pas de disparition de charge (53 %), certains précisent que les charges sont seulement reportées. Seuls 16 % estiment que la situation provoque une disparition des charges liées aux salaires et rémunérations de l'équipe permanente, 6 % une disparition du loyer qui est une charge importante pour la librairie⁹.

Notons que le syndicat de la librairie française a estimé la perte d'exploitation des librairies à 16% de leur chiffre d'affaires pour un mois de mars, d'avril ou de mai¹⁰.

Difficultés de trésorerie



Certaines librairies rencontraient déjà avant la crise des difficultés de trésorerie régulières, qu'elles retrouveront exacerbées dès leur réouverture, certaines charges d'exploitation n'ayant pu être reportées pendant la période.

Par ailleurs, même reportées grâce aux dispositifs exceptionnels mis en place, des charges devront être assumées alors que « les pressions sur la trésorerie [des librairies] restent fortes, surtout pour les petites » qui regroupent 59 % des répondants¹¹.

Les librairies récemment reprises, ayant mené un projet de développement (agrandissement, développement du stock...) seront d'autant plus fragilisées. Les projets de développement à venir sont reportés ou révisés à la baisse.

⁹ D'après Xerfi, 2019, « si le poids des [autres achats et charges externes autres que le transport] a évolué de façon assez différente sur moyenne période selon les panels, la plupart des librairies ont connu un renchérissement de leurs loyers sur la période récente. Celles-ci louent encore le plus souvent leurs locaux à de petits propriétaires, dont les loyers sont indexés sur l'indice du coût de la construction (ICC). Or, cet indice a progressé de 3,8% entre 2011 et 2017 ».

¹⁰ Estimation réalisée à partir des données de l'étude Xerfi 2019 « La situation économique et financière des librairies indépendantes » et de l'Observatoire de la librairie L'Observatoire de la librairie qui regroupe plus de 250 librairies, de toutes tailles, sur l'ensemble du territoire national.

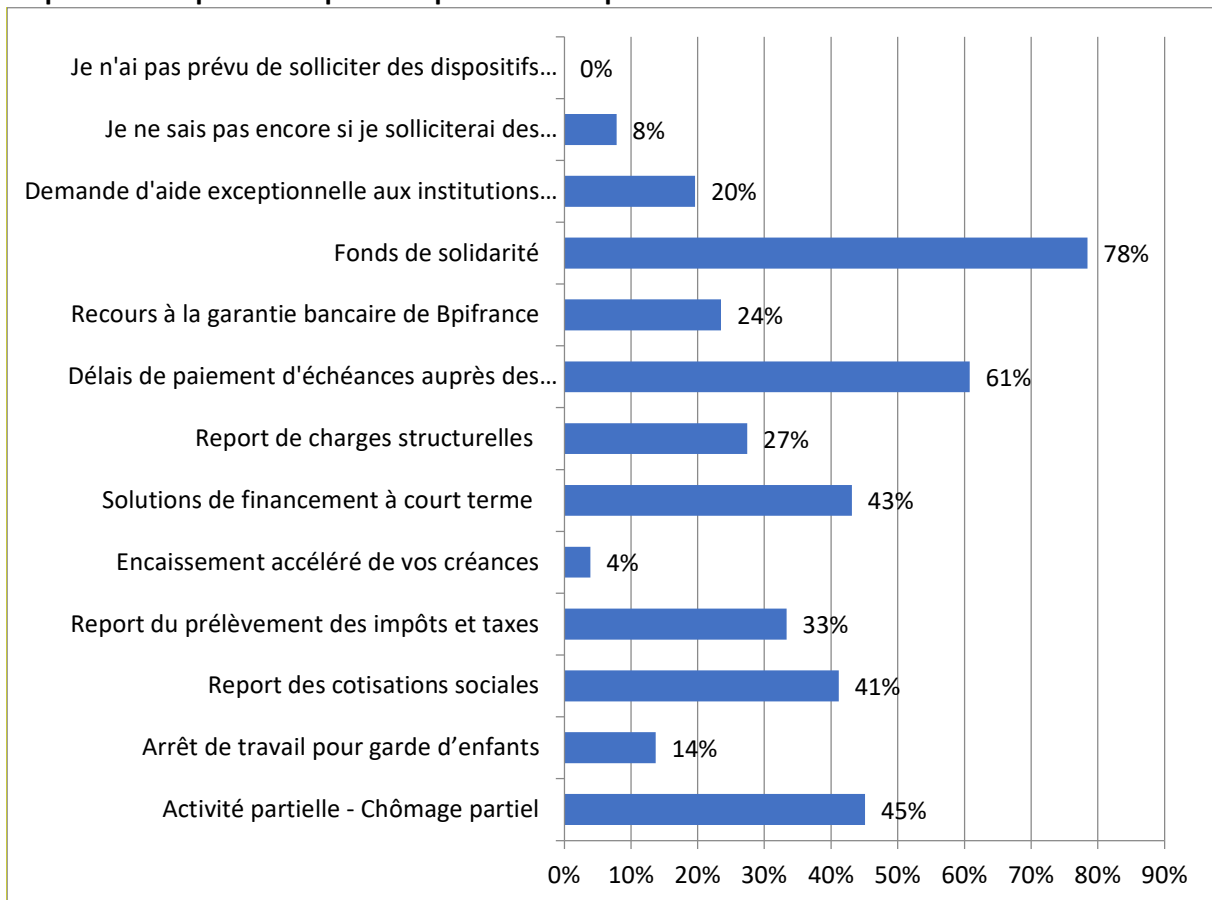
¹¹ D'après Xerfi, 2019, « entre 2011 et 2017, le BFR d'exploitation des petites librairies s'est assez nettement apprécié (+13,4 jours de chiffre d'affaires) pour atteindre 61 jours de chiffre d'affaires, notamment en raison de l'augmentation des stocks. Cela pèse inévitablement sur leur trésorerie ».

Sollicitation d'aides

Structure ou institution que les répondants ont prévu de solliciter

Les institutions et structures les plus contactées par les répondants sont la DGFIP (25%), la banque professionnelle (18 %), le cabinet comptable de l'entreprise (16%), le Syndicat de la librairie française a été contactée par 8 % des répondants.

Dispositifs exceptionnels que les répondants ont prévu de solliciter¹²



Le dispositif qui a majoritairement été sollicité par les libraires est le fonds de solidarité à 78 %. Les gérants ou associés ne l'ont pas utilisé systématiquement pour se rémunérer. Préférant ne pas se verser de salaire, nombreux l'ont utilisé plutôt pour regonfler leur trésorerie. 12 librairies ont indiqué ne pas avoir sollicité le fonds de solidarité. Le gérant de l'une de ses librairies bénéficie d'indemnités journalières de la sécurité sociale ; pour une autre, son gérant nous a indiqué avoir finalement réalisé la demande ; dans un troisième cas le bénéfice annuel imposable augmenté des sommes versées au dirigeant, au titre de l'activité exercée, a été supérieur à 60 000 euros ; dans un quatrième cas, le chiffre d'affaires annuel de la librairie est supérieur à 1 000 000 d'euros. Pour 8 librairies, la raison pour laquelle le fonds n'a pas été sollicité n'est pas connue¹³.

¹² Au moment de la réalisation du questionnaire, plusieurs dispositifs n'étaient pas mis en place, notamment le volet 2 du fonds de solidarité. L'aide du régime complémentaire des indépendants, l'aide de l'action sociale octroyée par le Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants. Ces dispositifs n'ont pas été mentionnés par librairies qui ont répondu après leur mise en place.

¹³ Parmi ses 8 librairies, 3 sont des petites librairies, 4 sont des librairies moyennes.

Des délais de paiement ont été octroyés par les principaux groupes d'édition aux librairies mais le règlement de l'encours auprès de ces fournisseurs inquiète les libraires : pourra-t-il être rééchelonné par les fournisseurs ? Si oui, à quelle hauteur ?

La mesure de chômage partiel a permis à 23 des 25 structures employeuses répondantes¹⁴ d'alléger, in fine, leurs charges salariales pendant la période du confinement. Pour l'une des librairies employeuses n'ayant pas sollicité le dispositif, le salarié est en congés maladie. Toutefois, à la fin de cette période, si le niveau d'activité ne reprend pas à 100 %, les charges salariales pèseront de nouveau sur les trésoreries des librairies employeuses ne disposant plus alors de cette aide

43% des répondants indiquent avoir eu recours ou souhaiter recourir à une solution de financement de court terme, dont des crédits de trésorerie ; parmi eux, 55 % souhaitent recourir ou ont eu recours à la garantie bancaire Bpifrance. Dans un contexte d'incertitude, l'évaluation des besoins et le montant de l'emprunt est difficiles à déterminer pour les libraires. Le prêt Rebond mis en place par la Région Bretagne n'a pas été mentionné par les répondants. A noter qu'au moins¹⁵ 37 % des répondants étaient en cours de remboursement d'un emprunt avant la période de confinement¹⁶. Parmi eux, 59 % indiquent avoir eu recours ou souhaité recourir à une solution de financement court terme.

8 % (4) ne savaient pas encore s'ils allaient recourir à l'un des dispositifs mis en place dans le cadre de la crise. Parmi eux 2 indiquent tout de même qu'ils ont prévu de solliciter plusieurs dispositifs d'aide.

Autres mesures qui pourraient être utiles

Outre les mesures en place, de nombreux répondants ont précisé les autres dispositifs qui pourraient leur être utiles lors de la reprise de leur activité et notamment :

- Une aide d'urgence aux petites structures sans trésorerie ;
- Le solde des subventions Région votées avant la période de crise ;
- Un plan pour la relance des petits commerces de centre- ville (de moins de 200 m²) comprenant une révision des loyers, exonération CET, des conditions de prêts favorables et des aides à la communication pour attirer les clients ;
- La suspension de toutes possibilités pour Amazon et les hypermarchés de vendre des livres
- La possibilité pour les indépendants de percevoir une indemnité chômage ;
- Le recours à l'assurance pour perte d'exploitation ;
- L'annulation des cotisations sociales et des charges fiscales ;
- Présentation des éventuels soutiens possibles à moyen et long terme ;
- Compensation, même partielle de la perte d'exploitation ;
- Exonération de taxe foncière sur la période de confinement ;
- Une aide pour éviter les licenciements économiques.

¹⁴ Sur la base des 25 librairies ont indiqué qu'un ou plusieurs emplois salariés, un ou plusieurs artistes, un ou plusieurs indépendants était impacté par la situation de l'établissement.

¹⁵ A la question « Pouvez-vous préciser les types de charges financières que vous ne serez a priori pas en mesure d'assumer d'ici au 30 juin ? », ils ont été 37 % à répondre « Remboursements de prêts ».